Bulletin mensuel d'Informations et Vie communale



BONNE ANNÉE

JANVIER 2024



Madame le Maire, Sandrine ARRAULT

Mairie et Agence Postale

03.80.21.90.15

Lundi de 13 h 30 à 18 h

mercredi de 8 h 30 à 11 h 30

et de 13 h 30 à 18 h

vendredi de 13 h 30 à 18 h

Ecole Primaire La Perrière

☑ ec-el-corpeau-21@ac-dijon.fr

3 03.80.26.02.45

Garderie

6 03.80.80.08.44

Médiathèque Jean GAILLIOT

□ contact@bibliothequecorpeau.fr

03.80.21.39.73

Lundi de 14 h à 18 h

mardi de 16h 30 à 18 h

Mercredi de 9 h 30 à 12 h

et de 16 h à 18 h

vendredi de 14 h à 18 h

Samedi de 9 h 30 à 12 h

Le mot du maire

Madame, Monsieur,

J'espère que vous avez passé d'excellentes fêtes de fin d'année, et permettez-moi de vous adresser mes meilleurs vœux pour cette nouvelle 2024 ainsi qu'à vos proches.

L'année 2023 à une nouvelle fois filée à vive allure alors vivons pleinement et consacrons – nous à l'essentiel.

C'est avec plaisir que je vous donne rendez-vous, Vendredi 12 Janvier 2024 à 19h00 à la salle multi-activités Robert Chambard pour la « cérémonie des voeux ».

Bonne lecture



Les festivités de fin d'année!









La ballade gourmande du 1er décembre Merci aux associations et à tous les bénévoles!











Félicitations pour toutes les maisons illuminées

Jeux à la Médiathèque



La veille des vacances de fin d'année, la classe de maternelle est venue à la médiathèque ! Au programme atelier gommettes, jeux de motricité, jeux de société etc... Tous les enfants ont participé aux ateliers et ont profité d'un goûter bien mérité. Chacun est reparti avec ses dessins et sa chouette, la mascotte de la maternelle!



Ils vous accompagnent au quotidien

Comme chaque année, le conseil municipal a offert un bon d'achat à chaque agent à l'occasion des fêtes de fin d'année. Au quotidien, les agents communaux oeuvrent pour les administrés et ce chacun dans leur domaine de compétences. C'est aussi l'occasion de les remercier pour leur implication et leur professionnalisme pour le service public.

Le 15 Décembre après-midi, Madame le Maire et le conseil municipal ont reçu les agents dans la salle du conseil municipal autour d'un moment convivial.



2023!: Un œil dans le rétro

Aménagement sécuritaire du Préjeannot

Remplacement de 18 lampadaires rue du Reuil et rue de la Corvée en ampoules LED

Remplacement de trois lampadaires sinistrés nord et sud

Remplacement des luminaires de la SMA par des ampoules LED à faible consommation

Remplacement du chauffe-eau au groupe scolaire, réparation et entretien des sanitaires.

Renouvellement des conduites d'eau potable et eaux usées

Electrification du portillon du cimetière

Installation de deux diffuseurs sonores supplémentaires pour l'alarme incendie au groupe scolaire

Remplacement carte électronique SAS médiathèque

Remplacement des batteries de d'alarme intrusion à la Médiathèque et à l'Atelier

Réparation du matériel roulant

Réparation de la toiture du grenier à la Salle Multi-Activités Mise en sécurité de l'escalier qui monte au clocher

EAV de Beaune pour l'entretien des espaces verts

Remplacement des portes d'entrées des logements communaux vers l'école suite à un sinistre

Réfection des tampons d'eau potable route de beaune et rue 8 mai 1945

Préparation au recensement de la population

Préparation aux élections européennes

Pose et mise en service des 8 caméras de vidéo protection



Il passera par Corpeau!



La 111ème édition du Tour de France passera par la Côte d'Or.

Pour la 1ère étape côte-d'orienne, jeudi 4 juillet 2024, les coureurs entreront dans le département par Corpeau, avant de traverser les villages situés sur la côte viticole : Chassagne-Montrachet, Puligny-Montrachet, Meursault, Tailly et Merceuil...

A cette occasion, nous recherchons : des vieux vélos, cadres de vélos, casques, roues, maillots... afin de décorer la commune pour l'évènement.

Très prochainement, un atelier va ouvrir ses portes pour les préparatifs...

Rendez-vous dans la prochaine édition pour plus d'informations!

Rappel : recensement de la population du 18 janvier au 17 février



Madame Françoise CLEMENT Agent recenseur



Madame Catherine ZULIAN Agent recenseur

Le recensement de la population, comment ça marche?

Vous pouvez vous recenser **par internet** du 18 Janvier au 23 janvier 2024 sur le site www.le-recensement-et-moi.fr

Vos codes confidentiels de connexion figurant sur la notice d'information vous seront remis prochainement dans votre boîte aux lettres ou en main propre par l'agent recenseur.

Toutefois, si vous ne pouvez pas répondre par internet, des questionnaires papier vous seront remis et l'agent recenseur pourra vous aider.

Vos réponses sont strictement confidentielles.

Elles seront utilisées par l'INSEE pour établir des statistiques anonymes conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

L'agent recenseur muni d'une carte officielle est tenu au secret professionnel.

Le recensement de population est GRATUIT : ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent

Nids de Frelons Asiatiques

Vous l'avez sans doute remarqué, de nombreux nids de frelons sont devenus visibles dans les arbres sur notre commune. Nous avons demandé à chaque propriétaire concerné de faire procéder à leur destruction. Faites appel à un professionnel, n'essayez pas de la détruire vous-même. Une fois que le professionnel est passé le nids est toujours présent mais va se détériorer petit à petit.

Le frelon asiatique construit deux types de nids qui se succèdent au cours de l'année :

Un nid de printemps ou nid primaire : il est construit à partir de fin mars début avril dans un abri par les jeunes reines (fondatrices) à la sortie de la période d'hivernation. Celui-ci est de petite taille et est difficile à différencier des nids de guêpes ou de frelon européen.

Un nid d'été ou nid secondaire : il peut se rencontrer dès le mois de juin si les conditions météorologiques sont favorables. De forme sphérique, il est construit, le plus souvent, assez haut dans les arbres (plus de 10 m) lorsque l'activité de la colonie s'intensifie et que la capacité du nid de printemps est dépassée. Il est de grande taille, d'un diamètre de 40 à 80 cm, et peut abriter plusieurs milliers d'individus. Ce nid comporte une petite ouverture latérale située à mi-hauteur.

Le frelon européen peut également construire son nid dans les arbres mais celui-ci est plus allongé et doté d'une large ouverture basale. Sa taille est plus modeste. Mais généralement, son nid se rencontrera plutôt dans un hangar, un grenier ou un arbre creux.



Le frelon asiatique a l'aspect d'une grande guêpe très foncée. Il est un peu plus petit que le frelon européen.

PV du conseil municipal de novembre 2023

Approbation du PV du conseil municipal du 17 octobre 2023

Informations diverses

Madame le Maire informe les membres du conseil.

- Carrefour sollicite l'autorisation d'ouvrir son commerce tous les dimanches pour l'année 2024
- Le rendez-vous avec l'expert, concernant le clocher de l'église Saint-Pierre, a eu lieu le 25 octobre 2023 avec Monsieur Jean-Jacques HARBEUMONT. Prise en charge des travaux par l'assurance de la commune.
- Assainissement : Vérification avant travaux de la rue Brûlée, rue de la Borne et la rue Chaude. Les travaux qui devaient débuter le 6 novembre 2023 sont reportés, sans dates données à ce jour.
- Une commande de sapins à été passée, la livraison aura lieu entre le 20 et 30 novembre.
 Le repas des aînés du 4 novembre s'est bien déroulé. 93 personnes étaient présentes.
 Les bières apportées par le Comité de jumelage Allemands, en juin dernier, seront mises à disposition des associations lors de la soirée « balade gourmande ».

<u>Délibération : Redevance d'Occupation du</u> <u>Domaine Public (RODP) par Enedis</u>

Le montant perçu au titre de la redevance s'élève à 257 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité des membres le montant au titre de la redevance de 257 €

Délibération : Fonds de concours ADS

Dans le cadre de l'ADS (documents d'urbanisme), le montant du fond de concours s'élève 5 788,12 €. Il est proposé de fournir la facture acquittée des prestations espaces verts (ESAT) pour un montant de 13 154,76 € HT Madame le Maire informe les membres du conseil

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité des membres présents autorise d'accepter la proposition de fournir la facture acquittée de 13 154, 76 € HT correspondant aux prestations de l'ESAT faites en 2023

<u>Délibération : contrat d'embauche remplacement ATSEM</u>

L'ATSEM étant en arrêt maladie depuis le 18 septembre, nous avons dû parer à son remplacement pour la période du 18/09 au 20/10.

Jusqu'à présent un arrêté de nomination suffisait ; maintenant la DGFIP demande une délibération à l'appui de l'arrêté.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

accepte à l'unanimité des membres présents de répondre à la demande de la DGFIP.

<u>Délibération: avenant au contrat d'embauche</u> remplacement ATSEM

À la suite de la prolongation de l'arrêt maladie, un avenant est nécessaire pour couvrir la période de remplacement du 21/10 au 10/11. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité des membres présents acceptent l'avenant pour couvrir la période de remplacement ATSEM du 21/01 au 10/11 2023

Délibération: Décision Modificative

ventilation des résultats

Décision modificative sur la demande du précepteur

La somme de 32 053,33 € sur la ligne budgétaire 001 doit être déplacée sur la ligne budgétaire 1068.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présent valide cette décision modificative apportée au budget communal.

Délibération : recensement de la population

Dans le cadre du recensement de la population prévu du 18/01 au 17/02/2024. Création d'emplois temporaires d'agents recenseurs et coordonnateur.

Agent recenseur : Madame Françoise CLÉMENT Agent coordonnateur : Madame Aurélie CAILLET.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les candidatures de Mesdames Françoise CLÉMENT agent recenseur et Madame Aurélie CAILLET agent coordinateur pour la période du recensement prévu du 18/01 au 17/02/2024. Madame le maire précise que la municipalité est toujours en recherche d'un deuxième agent recenseur sur la commune comme conformément à la demande de l'INSEE.

Délibération: rythmes scolaire

Dans le cadre de la prochaine rentrée scolaire 2024/2025. Madame le Maire précise que tous les 3 ans le conseil municipal doit se prononcer sur les rythmes scolaires : soit 4 jours ou 4,5 jours (mercredi matin ou samedi matin).

Le sujet sera évoqué lors du conseil d'école du 13 novembre.

Tous les éléments (dérogation, PV du conseil d'école, délibération) devront être adressés à la DASEN au plus tard le 4 décembre 2023. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable au maintien de la semaine de 4 jours pour la rentrée 2024/2025.

<u>Délibération : Liquidation de la société NEOCIM</u>

Liquidation judiciaire de la société NEOSIM (maintenance logiciel cimetière). Reprise par la société TOPO-LOG.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable au maintien de la maintenance du logiciel cimetière par la société TOPO-LOG. Coût de cette maintenance 336 € TTC / an

<u>Délibération : mise à disposition des locaux</u> <u>communaux</u>

Madame le Maire rappel aux membres du Conseil municipal qu'afin d'assurer le fonctionnement des services communautaires, la Communauté d'agglomération de Beaune a besoin d'utiliser les locaux de l'enfance et petite enfance. La commune met donc à disposition à la CABCS l'accueil de loisirs et restauration scolaire, la cour de l'école et les sanitaires. En contrepartie la CABCS versera annuellement une somme forfaitaire calculée en fonction des surfaces des locaux. Cette somme forfaitaire est réactualisée chaque année.

Pour l'année 2023 la somme forfaitaire reversée à la commune est de 7685,66 €. Madame le Maire précise qu'un courrier a été adressé à la CABCS concernant l'utilisation régulière de la salle multi activités Robert CHAMBARD et de la médiathèque Jean GAILLIOT par le Relais Enfance Parents Assistantes Maternelles (REPAM), compétence de la CABCS. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présent décide d'accepter le versement par la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud de la somme de 7685,66 €.

Délibération : CEE La poste

Dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) introduit en 2005 avec pour objectif de réaliser des économies d'énergie, notamment dans le secteur du bâtiment (ménages, collectivités, entreprises, etc.) et pour accompagner les collectivités dans cette voie, de nombreux dispositifs se mettent en place à l'échelle européenne ou nationale. Madame le maire informe le conseil municipal que La Poste dispose d'une filière Energie et propose l'accompagnement des collectivités par la signature d'une convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présent souhaite reporter cette délibération dans l'attente d'informations complémentaires.

Le compostage devient-il obligatoire?

La loi de 2020 visant à lutter contre le gaspillage alimentaire impose à chaque ménage de s'équiper d'une solution de compostage à partir du 1er janvier 2024. A ce titre, la Communauté d'Agglomération encourage les usagers à composter leurs bio-déchets (épluchures, sachets de thé, marc de café, restes de repas, ...) dans le but de réduire les quantités collectées et traitées. Pour ce faire, elle accompagne les usagers et met à disposition des composteurs individuels et collectifs. Vous pouvez contacter la CABCS au 03.80.24.56.80 ou en ligne www.beaunecoteetsud.com

Le compostage est la décomposition des déchets de cuisine et de jardin en compost. C'est un phénomène 100% naturel qui permet à la fois de réduire ses déchets et de bénéficier d'un fertilisant pour les sols et les plantes. C'est simple et économique!

Dans un composteur ou en tas au fond du jardin, on mêle déchets verts et déchets de cuisine pour produire une substance riche, que l'on va mélanger à la terre pour nourrir les plantes du jardin ou les plantes vertes.

Grâce au compostage, nous pouvons diminuer significativement le volume de notre bac à ordures ménagères.





1-Privilégier les petits morceaux et alimenter généreusement

Coupés, les biodéchets seront plus vite décomposés (coupez les épluchures de melon, d'agrumes ou de courge, les tiges de choux, et écrasez les coquilles d'œufs par exemple). Pour accélérer le processus, alimentez généreusement votre composteur.

3-Mélanger / aérer

Pour faciliter la décomposition, il est nécessaire de mélanger régulièrement son compost (avec une fourche par exemple) ou de l'aérer avec une tige en une dizaine de points.

2-Apporter de la matière sèche

Feuilles mortes, copeaux, cendres de bois mais aussi marc de café avec les filtres ou cartonnettes... Les matières sèches sont indispensables pour un composteur en bonne santé. Le broyat de branche est aussi un structurant idéal pour votre compost. Apportez-en une

4-Arroser régulièrement

La décomposition nécessite de l'humidité : profitez des jours de pluie pour ouvrir le couvercle du composteur. Le compost doit être aussi humide qu'une éponge pressée!

UTILISER SON COMPOST



Au bout d'un an environ lorsque les « petites bêtes du compost » l'auront quitté, vous disposez de compost mûr. Au jardin, le compost a de nombreuses vertus. Il aère le sol, favorise la vie et allège les sols lourds ou argileux. Il enrichit la terre et agit comme un engrais totalement naturel. Il peut alors être utilisé pour nourrir les plantes vertes (1/3 compost et 2/3 terre), au pied des arbres et pour amender le sol des potagers et massifs.

A propos de la « galette des Rois »

La galette des rois tient son origine à une fête romaine organisée entre fin décembre et début janvier appelée « Saturnale ». Lors d'un banquet, les romains utilisaient la fève d'un gâteau pour tirer au sort l'esclave désigné un comme « roi d'un jour ». Celui-ci disposait du pouvoir d'exaucer tous ses désirs pendant une journée, comme par exemple donner des ordres à son maître avant d'être mis à mort ou plus probablement retourner à sa vie d'esclave.



L'origine de la fève

Les premières fèves étaient des vraies légumineuses, symboles de la fécondité. Or, la coutume prévoyait que la personne qui trouvait la fève devait payer l'addition de sa table. Ainsi, certains l'avalaient pour ne pas débourser d'argent. Elles ont alors commencé à être remplacées par les fèves en porcelaine, au milieu du XVIIIème siècle. A leur apparition, elles représentaient systématiquement l'enfant Jésus puis un bonnet phrygien. Aujourd'hui, les modèles de fèves se comptent par millions et sont sans limite. Par ailleurs, les collectionneurs de fèves s'appellent les favophiles.

Ingrédients pour 8 personnes

2 pâtes feuilletées
100 g de beurre
125 g de poudre d'amande
100 g de sucre
3 œufs
1 poignée d'amande



Le don du Sang – calendrier 1er semestre 2024



Maison du Peuple, Place Marcel Charollais

71150 CHAGNY

Jeudi 18 Janvier 2024 Jeudi 18 Avril 2024

Jeudi 15 Février 2024 Jeudi 16 Mai 2024

Jeudi 21 Mars 2024 Jeudi 20 Juin 2024

De 8h30 À 13h00





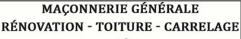




Antoine MEYER

Tel: 06.58.76.20.06 antoine@protechbourgogne.com 17 rue des Louères . 21190 Corpeau







E.U.R.L ROBUFFO 1 RUE BRÛLÉE 21190 CORPEAU TÉL/FAX: 03.80.21.35.31

BOUHET ROMAIN

TEL. 06 06 58 62 42

bouhet.romain@gmail.com



SHOWROOM

« Les hauts de Chagny » 3 rue du commerce - 71150 CHAGNY Tél. 03 71 40 02 31 www.bigmat.fr/b-m-c/menuiserie/

Vous souhaitez paraître sur notre Magazine. N'hésitez plus! Transmettez votre logo ainsi qu'un chèque de 90 € à l'ordre du Trésor Public à la Mairie de Corpeau







SHOWROOM

« Les hauts de Chagny » 3 rue du commerce – 71150 CHAGNY Tél. 03 71 40 02 30 www.bigmat.fr/b-m-c/carrelage/





MATERIAUX DE CONSTRUCTION

2 chemin des Ornières - 71150 CHAGNY Tél. 03 85 87 30 17 www.bigmat.fr/b-m-c/







ELECTRICITE GENERALE AUTOMATISME DOMOTIQUE ALARMES

POMPE à CHALEUR CLIMATISATION



03 85 87 29 79 landriot.electricite71@orange.fr

8 ROUTE D'EBATY 21190 CORPEAU



03 80 21 39 00 FAX : 03 80 21 38 81 www.aubergeduvieuxvigneron.com aubergeduvieuxvigneron@free.fr



